

COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
ARRETE N° 2024-125

Arrêté de délégation signature GERBERON Alain

Le Maire de la commune de Vindry-sur-Turdine,

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024-49 du 4 avril 2024 approuvant la démission du 3^{ème} adjoint et la suppression d'un poste d'adjoint au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-414 du 8 juillet 2020,

Considérant la démission de Monsieur Alain GERBERON de ses fonctions d'adjoint au patrimoine bâti acceptée par la Préfecture du Rhône le 22 mars 2024,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Alain GERBERON,

Article 1

L'arrêté municipal n° 2020-414 du 8 juillet 2020 donnant délégation d'adjoint au maire à Monsieur Alain GERBERON est abrogé à compter du 4 avril 2024.

Article 2

A compter du 14 mai 2024 Monsieur Alain GERBERON est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : « suivi de la sécurité des bâtiments communaux et privés recevant du public ».

Article 3

Monsieur Alain GERBERON signera tout document relatif à la sécurité des bâtiments, à l'exclusion des marchés publics (contrats, bons de commande) et engagements financiers. La signature des documents devra être précédé de la formule « par délégation du maire ».

Article 4

Le présent arrêté est exécutoire dès la publication, l'affichage et la notification à l'intéressé.

Article 5

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de la commune de Vindry-sur-Turdine
- adressé en Préfecture.

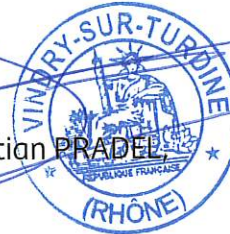
Article 5

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Vindry-sur-Turdine, le 14 mai 2024

Le Maire

Christian PRADEL



Notifié à l'intéressé,

le

24 MAI 2024

Signature

Envoyé en préfecture le 24/05/24

Reçu en préfecture le 24/05/24

Publié le 24/05/24